

Bataclan : des familles portent plainte contre l'Etat pour ne pas avoir empêché le passage à l'acte

écrit par Nestor Mackno | 16 juillet 2016



Retour sur la tragédie du Bataclan.

13 novembre : des victimes du Bataclan auraient été torturées, émasculées et mutilées .

Les quelque mille pages du rapport parlementaire sur la tuerie du Bataclan continuent de parler. Les témoignages recueillis par les enquêteurs attestent d'actes de barbarie choquants. Les autorités et la presse auraient-elles tenté de les étouffer ?

Les conclusions du rapport de la commission d'enquête «relative aux moyens mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre le terrorisme» ne sont pas seulement accablantes pour les services de renseignement français dont elle pointe les dysfonctionnements.

Rapport de la commission parlementaire, tome II : comptes rendus des auditions
Rapport de la commission parlementaire, tome II : comptes rendus des auditions

La commission a aussi auditionné quelque 190 personnes pendant plus de 200 heures

sur les cinq derniers mois : fonctionnaires de police, témoins, parents et proches des victimes... Et certains témoignages concordent pour corroborer ce qui n'était qu'une «rumeur», à savoir que les assaillants du Bataclan se seraient livrés sur leurs victimes à des actes de barbarie.

«On m'a dit qu'on lui avait coupé les testicules, qu'on les lui avait mis dans la bouche et qu'il avait été éventré
»

Ainsi de ce père d'une victime du Bataclan, témoignant devant la commission et qui relate comment lui a été présenté son fils à l'Institut médico-légal de Paris : «La seule partie montrable de votre fils est son profil gauche». D'autres victimes auraient été elles éventrées et, toujours selon le rapport parlementaire, certaines auraient eu les yeux crevés ou encore énucléés.

Des témoignages d'atrocités concordants

Si d'autres personnes interrogées par la commission ne confirment pas les mutilations, tel Michel Cadot, préfet de police de Paris, qui n'infirme pas l'existence de sévices mais déclare n'avoir «aucune connaissance de ces faits» et fait valoir qu'il n'a été «trouvé sur le site aucun couteau ni aucun engin tranchant qui aurait permis ce type de mutilations», les témoignages se trouvent malgré tout corroborés et recoupés par d'autres, moins évasifs, tel celui de ce fonctionnaire de la BAC (Brigade anti-criminelle). Présent sur les lieux le 13 novembre, le policier dit alors avoir entendu des gens «gémir».

Au député membre de la commission d'enquête Alain Marsaud qui lui demande alors si les actes de torture ont bien été perpétrés au deuxième étage, le fonctionnaire de police répond par l'affirmative : «je pense, car je suis rentré au niveau du rez-de-chaussée où il n'y avait rien de tel, seulement des personnes touchées par balles». Attestant par là de la capacité d'un policier professionnel à distinguer entre blessures par balles – même déchiquetantes – et mutilations intentionnelles des corps avec prélèvements, et à distinguer également entre plaies par armes à feu et par armes blanches.

«Des femmes ont pris des coups de couteaux au niveau des appareils génitaux
»

Le fonctionnaire poursuit son témoignage, recoupant parfois ceux des parents de

victimes :

«Des corps n'ont pas été présentés parce qu'il y a eu des gens décapités, égorgés et éviscérés».

Le policier affirme également devant Georges Fenech, le président de la commission, avoir constaté des mutilations génitales sur les femmes victimes des terroristes. Des scènes choquantes au point de faire «pleurer» et «vomir» les enquêteurs arrivés en premier sur les lieux du massacre.

Une campagne médiatique d'intimidation contre la diffusion des images et des «rumeurs»

La police avait demandé dès le 15 novembre, soit deux jours après le carnage du Bataclan de ne pas diffuser la photo de l'intérieur du bataclan, jonché de cadavres et de larges traînées de sang, traces qui pouvaient indiquer l'hypothèse d'une véritable boucherie.

Et, au nom du respect des victimes, la presse et les politiques avaient alors pointé du doigt les sites alternatifs dits de «réinformation» et même les quelques médias classiques, tel M6, qui la diffusaient, brandissant l'anathème de l'extrême-droite ou usant de l'accusation du non-respect du deuil et de la dignité des familles.

Ainsi dans un article du 18 novembre 2015, Les Inrockuptibles font un choix sélectif de retweets émanant exclusivement de compte réputés d'extrême-droite. De son côté, Le Monde suggère et évoque, avec sa neutralité de ton de quotidien de référence, une pratique digne des tabloïds britanniques. Et l'alors ministre de la Justice Christiane Taubira, connue pour ses tweets au sujet du petit Aylan noyé en mer Méditerranée, déplore :

«J'ai été informée il y a quelques minutes que circulent sur Internet des photos de personnes décédées. J'en appelle vraiment au respect de la dignité des personnes décédées».

Twitter et Facebook surveillés, le débat désamorcé

La polémique se déplace ainsi opportunément de la façon dont les victimes ont été massacrées vers le débat «faut-il ou ne faut-il pas montrer les corps ?» Et, au lieu de vérifier les informations et d'enquêter, les médias de référence préfèrent plutôt relayer les directives du ministère de l'Intérieur, qui invitent fermement les

utilisateurs des réseaux sociaux et les médias alternatifs à la circonspection, voire à l'autocensure.

Twitter et Facebook, entreprises privées, se conforment alors aux requêtes du gouvernement français et bloquent les tweets incriminés, suivant la politique du «contenu retiré en fonction d'un pays».

Mais les «rumeurs» continuent malgré tout de courir sur les réseaux et les sites alternatifs. Aussi, ces dernières révélations, noyées dans le millier de pages du tome II du rapport de la commission, viennent donc renforcer la thèse de mutilations et de sévices, qui restent toujours confidentiels passés la sidération intellectuelle de masse et le choc émotionnel des attentats du 13 novembre.

Par ailleurs, suite à la publication du rapport de la commission d'enquête parlementaire le 5 juillet dernier, plusieurs familles ont décidé de porter plainte contre l'Etat. *«On fera tout pour obtenir la condamnation de l'Etat français pour ne pas avoir empêché le passage à l'acte de terroristes dont certains étaient sous contrôle judiciaire»*, a ainsi déclaré Samia Maktouf, avocate des familles victimes des attaques de Paris.

<https://francais.rt.com/france/23934-13-novembre-victimes-bataclan-mutiles>

Note de Christine Tasin

Je suis dubitative sur cette histoire de tortures et de mutilations. Je ne vois pas trop comment les terroristes auraient pu passer du temps à cela en se partageant entre les deux niveaux tout en tenant en respect des centaines de personnes...

Bizarre, bizarre...